

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
DCM 2023-02-009**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 13 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Excusés

représentés : 5

Votants : 23

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA,

Absents excusés représentés : Monsieur Daniel DILITTA a donné pouvoir à Madame Patricia GOUDARD, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Madame Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Monsieur Alain LUTZ, Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Objet : Intercommunalité – Travaux de restructuration des réseaux sur les secteurs de Retournaguet, Rue Jean Saby et Le Trignadour : Fonds de concours « Attractivité »

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe, propose au conseil municipal de solliciter la Communauté de Communes des Sucs au titre du fonds de concours « attractivité » pour les travaux de restructuration des réseaux d'eaux pluviales, d'assainissement et d'eau potable sur les secteurs de Retournaguet, rue Jean Saby et chemin du Trignadour.

Seuls les travaux de restructuration des réseaux d'eaux pluviales sont éligibles au fond de concours « attractivité » pour un montant hors taxes de 166 080.90 € ht. L'ensemble des travaux a été attribué par délibération en date du 17/11/2022 au groupement Faurie-Bouchardon pour un montant global de 237 192.23 € ht.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses : 237 192.23 € HT

Recettes : 237 192.23 €

Département (en cours d'étude)

CCDS Fonds Concours Attractivité (28%) 66 432.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ♦ **Autorise** le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers potentiels et notamment la Communauté de Communes des Sucs au titre du fonds de concours « attractivité » pour les travaux de restructuration des réseaux EU-EP-AEP sur les secteurs de Retournaguet, Rue Jean Saby et Le Trignadour.
- ♦ **Autorise** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,
Patricia GOUDARD**

